



Statut du tiers Appel aux adhérents

Sur proposition de la Commission Politique de l'APGL, le CA du 4 avril dernier a (souhaité) décidé d'engager une action d'explication aux parlementaires.

Ces derniers auront à se prononcer sur le projet de loi préparé(e) par Nadine Morano, la Secrétaire d'Etat à la Famille, et Rachida Dati, la Garde des Sceaux.

Comme l'APGL l'a déjà déclaré, cet « Avant projet de loi sur l'autorité parentale et les droits des tiers » pourrait (un peu) simplifier et améliorer le quotidien des familles homoparentales.

Mais les adhérents qui sont abonnés à la mailing liste le savent déjà : de nombreuses voix se sont élevées pour stigmatiser nos familles - parfois de la manière la plus agressive - afin de s'opposer à ce projet, et d'en demander le retrait.

A la suite de ces déclarations (des opposants à cette modification de la loi sur le partage de l'autorité parentale, il a décidé de solliciter) le CA en appelle à la mobilisation des (les) adhérents de l'APGL pour qu'ils écrivent à leur député **ET** à leur sénateur une lettre personnalisée. Cette action vise à montrer la réalité de l'homoparentalité par un contact direct avec ceux qui ont pour mission de représenter leurs concitoyens et de traduire les évolutions sociales dans la loi.

Cette action (Ce texte) ne doit pas apparaître comme une pétition mais comme une somme d'initiatives personnelles, suscitées par l'APGL.

Ceux qui veulent en profiter pour demander un rendez-vous à leur député (peuvent) devraient le faire par la même occasion ! Poussettes, biberons, joujoux sont acceptés dans les permanences parlementaires !

Modes d'emploi de cette lettre

Modèle à télécharger

Voir sur le site de l'association (http://www.apgl.fr/actu.htm#Action_) et suivre les indications.

- le ou les signataires doivent être identifiés en tête de lettre au titre d'électeur(s) de la circonscription
- elle peut être modifiée (et c'est mieux) à la convenance de chacun et surtout personnalisée pour correspondre à l'identité de l'expéditeur (parent homosexuel, enfant ayant été élevé dans une famille homoparentale, ascendant, collatéral, ami, voisin, etc.)
- elle doit rester brève
- chaque signataire doit apparaître en son nom propre ou en nom de la cellule familiale (bien faire apparaître le nombre d'électeurs potentiels concernés)
- pour ceux qui ne souhaitent pas être visibles, il est tout de même possible d'envoyer ce courrier en tant que personne proche d'homoparents (amis, voisins, etc.).
- pour contacter vos élus, suivez les explications sur :

Sénat
Assemblée nationale
Téléphonez à votre mairie

<http://www.senat.fr>
<http://www.assemblee-nationale.fr>

Dernier point. : A chaque fois, pour que l'association puisse faire état de cette action dans ses rencontres avec les parlementaires, n'oubliez pas d'envoyer une copie de votre lettre à l'APGL c/o Centre LGBT 61-63 rue Beaubourg 75003 Paris. Ou par mail à politique@apgl.fr